



# Stratégie cantonale Promotion de la santé et prévention Perspectives 2030

Axe 1 : Démarche  
intersectorielle entre les  
politiques publiques

2022-2025

Décembre 2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

## Préface

Les défis actuels de santé publique sont nombreux. Les maladies non transmissibles représentent aujourd'hui la cause de mortalité la plus importante des femmes et des hommes en Suisse. Divers facteurs liés aux conditions de vie influent directement ou indirectement sur la santé de la population du canton de Fribourg. Ces facteurs d'influence, appelés déterminants de la santé, n'agissent pas de façon isolée, mais de manière complémentaire. Une politique de santé publique efficace suppose ainsi de considérer la combinaison de leurs effets et de prévoir une approche intégrée de la promotion de la santé.

Soucieuse d'être en adéquation avec les besoins de la population et les enjeux actuels de santé publique, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a initié en 2015 un vaste travail de révision de sa politique cantonale de promotion de la santé et de prévention. Ce travail s'est basé sur l'évaluation du précédent plan cantonal de promotion de la santé et de prévention ainsi que sur un intense travail de collaboration avec les différentes Directions de l'Etat et les institutions partenaires. Le 17 mars 2017, le Conseil d'Etat a ainsi approuvé la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030). Conscient des leviers d'actions possibles au sein de ses propres politiques publiques, le Conseil d'Etat fribourgeois a décidé de placer au cœur de ses préoccupations le renforcement de l'approche intersectorielle en faveur de la santé des Fribourgeois et Fribourgeoises.

La Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) s'inscrit en renforcement des programmes cantonaux thématiques et des prestations déjà existantes menés depuis plusieurs années par la DSAS, en collaboration avec de nombreux partenaires, sur les priorités alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac. La mise en œuvre des programmes cantonaux thématiques repose sur la collaboration d'un vaste réseau d'acteurs : les Directions et Services de l'Etat de Fribourg, les institutions de promotion de la santé et la prévention ainsi que l'ensemble de la société civile.

Mobiliser les partenaires des différentes politiques publiques pour qu'ils intègrent les aspects de promotion de la santé et de prévention à tous les stades du développement de leurs stratégies et concepts est un enjeu central en matière de promotion de la santé et de prévention. La DSAS a ainsi souhaité mettre en évidence cet enjeu transversal sous la forme d'un axe stratégique spécifique. Au travers de cet axe, il s'agit de soutenir la création de conditions-cadres qui favorisent une compréhension mutuelle des problématiques de santé publique, de soutenir la mise en œuvre de mesures visant à établir des « habitudes de collaborations interdirectionnelles », à développer un langage commun ainsi que des valeurs et des objectifs partagés en matière de promotion de la santé.

Le présent document met en évidence 10 mesures : trois mesures transversales qui sont des mesures « à développer » pour soutenir la création de conditions-cadres favorables à une approche intersectorielle en promotion de la santé et sept mesures déjà menées par les Directions qui permettent de visibiliser les liens existants avec la santé et la démarche intersectorielle. La DSAS s'engage à coordonner spécifiquement la mise en œuvre des mesures transversales, notamment la création de rencontres Dialogue et la mise en place d'actions de sensibilisation visant à renforcer la conscience de la nécessité d'un engagement commun en faveur de la santé.

Les sept mesures choisies par les Directions disposent d'une méthodologie propre de pilotage, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation qui dépend des documents stratégiques auxquels elles sont rattachées

Le dialogue engagé autour de la promotion de la santé et la prévention permet d'encourager la mise en réseau des acteurs et d'assurer l'échange d'expérience. La santé de la population est un enjeu commun des autorités à tous les échelons de l'Etat.

**Anne-Claude Demierre**

Conseillère d'Etat

Directrice de la santé et des affaires sociales

---

# Sommaire

---

<b>1</b>	<b>Contexte et champ d'action .....</b>	<b>5</b>
1.1	Le contexte.....	5
1.2	La Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) en bref.....	6
<b>2</b>	<b>La démarche intersectorielle au cœur de l'axe 1.....</b>	<b>9</b>
2.1	L'angle d'approche.....	9
2.2	Les objectifs d'outcome .....	9
2.3	Qu'entend-t-on par démarche intersectorielle ?.....	9
<b>3</b>	<b>Mesures .....</b>	<b>11</b>
3.1	Description des mesures.....	12
<b>4</b>	<b>Mise en œuvre .....</b>	<b>21</b>
4.1	Coûts.....	21
4.2	Evaluation.....	21
4.3	Organisation de projet .....	21
<b>5</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>22</b>
<b>6</b>	<b>Bibliographie.....</b>	<b>23</b>
<b>7</b>	<b>Annexe.....</b>	<b>25</b>



# 1 Contexte et champ d'action

## 1.1 Le contexte

Selon une étude mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les maladies non transmissibles représentent 80% des dépenses totales en matière de santé, soit 51 milliards de francs sur 65 en 2011. Une étude d'économie de la santé, publiée en 2018, a identifié les maladies les plus coûteuses en Suisse<sup>1</sup>. Les maladies cardio-vasculaires, les troubles musculo-squelettiques et les maladies psychiques occupent les trois premières places.

Les facteurs d'influence sont nombreux et liés en grande partie à des éléments extérieurs au secteur de la santé. « De nombreuses études montrent que la santé est fortement influencée par des facteurs liés au cadre social, économique et environnemental dans lequel les individus évoluent. Ainsi, la place de l'individu dans notre société, exprimée par son statut social, son niveau de formation ou sa situation sur le marché du travail, peut être déterminante pour son état de santé. La politique de promotion de la santé ne peut donc se limiter uniquement à une politique centrée sur les comportements de santé, mais se doit de considérer l'ensemble des déterminants de la santé dans une approche holistique. »<sup>2</sup>.

La Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) souligne la nécessité de mettre en œuvre une véritable démarche collaborative et transversale permettant d'agir de façon concertée sur les déterminants de la santé, qu'ils soient individuels ou collectifs. Pour ce faire, le Conseil d'Etat a institué une Commission cantonale de

promotion de la santé et de prévention chargée d'apporter un appui interdirectionnel dans le cadre des travaux d'élaboration de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention. L'objectif poursuivi est de mieux coordonner les efforts entrepris en matière de politiques publiques ayant un impact sur la santé des habitants et habitantes du canton de Fribourg.

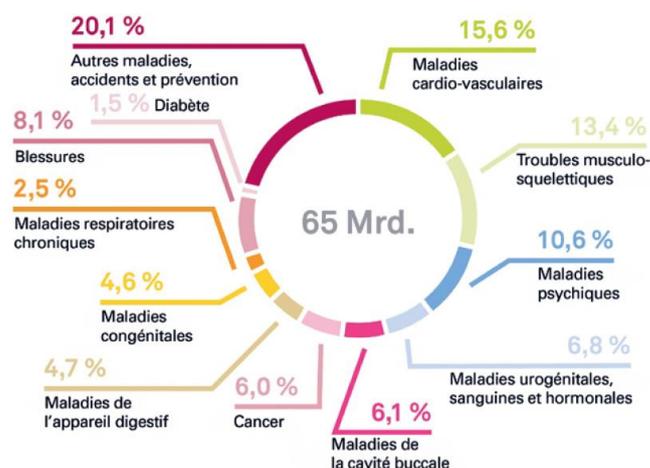


Figure 1 : Dépenses de santé en Suisse par groupe de maladie. Carola A. Hubera, Simon Wieser, La Suisse paie un prix élevé pour les maladies non transmissibles, bulletin des médecins suisses, 2018;99(33):1054-1056

<sup>1</sup> Wieser S, Riguzzi M, Pletscher M, Huber CA, Telser H, Schwenkgenks M. How much does the treatment of each major disease cost? A decomposition of Swiss National Health Accounts. Eur J Health Econ. 2018. <https://doi.org/10.1007/s10198-018-0963-5>.

<sup>2</sup> Promotion Santé Suisse, Document de travail 39, Approche multisectorielle de la promotion de la santé : un guide pour la Suisse romande et le Tessin, mai 2017, p.6.

## 1.2 La Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) en bref

Les travaux d'élaboration de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) ont débuté en 2015. Ils se sont basés sur les résultats de l'évaluation du précédent plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2016<sup>3</sup> et de son plan d'action ainsi que sur les expériences menées dans le cadre des programmes cantonaux thématiques (alimentation, mouvement, santé mentale, tabac, alcool). Des rencontres avec les différentes Directions de l'Etat ainsi que deux rencontres Dialogue ont également permis d'alimenter les réflexions.

La création d'environnements favorables à la santé, qui suppose la mise en place d'une démarche intersectorielle entre différentes politiques publiques, forme le cœur de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). Cette dernière s'articule autour d'une vision, d'un objectif d'impact et d'axes stratégiques.

**Vision** : La société attribue une importance majeure à l'amélioration de la santé de la population, car elle contribue au bien-être collectif et individuel. En ce sens, chaque acteur sociétal (par exemple des domaines politique, économique, éducatif, sanitaire, social, culturel), de même que chaque personne résidant dans le canton de Fribourg, intègre la promotion de la santé et la prévention dans ses stratégies ou ses pratiques.

**Objectif d'impact** : Grâce à la création de conditions-cadres et d'environnements favorables à la santé et grâce au développement des compétences en santé individuelles, les personnes résidant dans le canton de Fribourg adoptent de plus en plus de comportements favorables à leur santé. Ces changements ont, à terme, une incidence positive sur l'ensemble des maladies, en particulier sur les maladies non transmissibles en constante augmentation.

**Stratégie** : L'élaboration d'un cadre stratégique de référence pour tous les partenaires, la consolidation du leadership au sein des secteurs privés et publics et la

mise en place de mécanismes de coopération sont au cœur de la stratégie.

**Le périmètre d'action** : La Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) couvre le champ de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et accidents. Pour des raisons de compétences, ce document ne traite pas directement des aspects liés au domaine de la prise en charge. Il veille néanmoins à assurer une bonne cohérence et une articulation entre la promotion de la santé, la prévention et les aspects de prise en charge.

### Les priorités thématiques

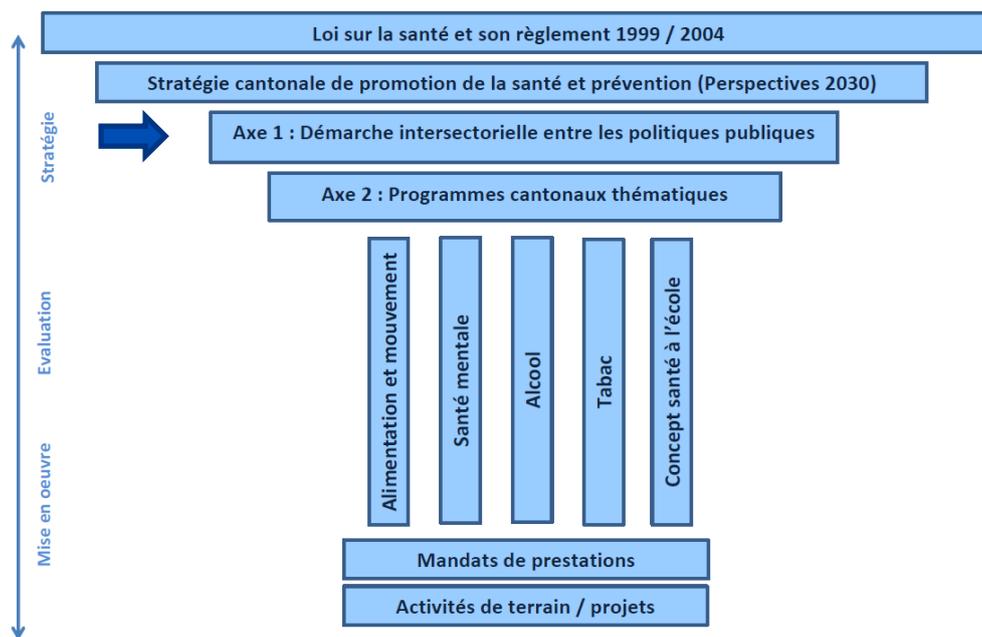
Le canton de Fribourg a mis sur pied, au cours des dernières années, **des programmes cantonaux thématiques** de promotion de la santé et de prévention en lien avec les besoins prioritaires suivants : alcool, tabac, alimentation, mouvement et santé mentale (cf. schéma ci-dessous Axe 2). Ces programmes permettent la mise en œuvre de mesures coordonnées au niveau cantonal. Différents **mandats de prestations** sont conclus avec les institutions de promotion de la santé et de prévention et sont en lien avec les priorités thématiques alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac.

En tant que document faîtière, la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) intègre les différents programmes cantonaux thématiques alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac ainsi que les mandats de prestations conclus avec les institutions partenaires.

L'axe 1 « Démarche intersectorielle entre les politiques publiques » s'inscrit en renforcement de ces programmes cantonaux thématiques en permettant de soutenir la démarche intersectorielle et de l'expérimenter en lien avec différentes politiques publiques ayant un impact déterminant sur la santé de la population.

<sup>3</sup> Zellweger E, Flamand E, Evaluation du Plan cantonal fribourgeois de promotion de la santé et de prévention et de

son Plan d'action 2007-2011 /2011-2015, Evaluanda, décembre 2013.



#### Institutions au bénéfice de mandats de prestations de la DSAS en matière de promotion de la santé et prévention

##### REPER

**Priorités thématiques :** alimentation et mouvement, santé mentale, alcool

**Prestations subventionnées sous l'angle PSP :** Prévention jeu excessif - Projet de prévention et de lutte contre le jeu excessif ; Milieu festif - Information, formation et accompagnement des organisatrices et organisateurs de manifestations du canton ; Milieu de l'enseignement - Information, formation et accompagnement des professionnel-le-s des milieux de l'enseignement ; Prévention dans le domaine public ; prévention dans le domaine institutionnel ; Prévention dans les domaines sportifs ; Coaching socio-éducatif ; Permanences ; Programmes

##### AFAAP - Association Fribourgeoise Action Accompagnement Psychiatrique

**Priorités thématiques :** santé mentale

**Prestations subventionnées sous l'angle PSP :** Séances publiques d'échange et d'information ; Information dans le cadre des formations ; Conseil bref bilingue ; Accompagnement individuel bilingue ; Accompagnement collectif bilingue ; Activités de socialisation ; Encouragement à l'entraide ; Défense des intérêts ; Collaboration avec le réseau avec impact sur l'environnement ; Publication et information générales

##### Fourchette verte

**Priorités thématiques :** Alimentation

**Prestations subventionnées sous l'angle PSP :** Interventions de sensibilisation et éducation sur des thèmes de santé

#### Institutions au bénéfice de mandats de prestations de la DSAS en matière de promotion de la santé et prévention

##### Association pour l'éducation familiale

**Priorités thématiques :** Alimentation, mouvement, santé mentale

**Prestations subventionnées sous l'angle PSP :** Interventions auprès des familles, Formation et intervention auprès des professionnels de la petite enfance, Développement de la méthodologie en éducation familiale, Ressources et informations

##### Ligues de santé-CIPRET Fribourg

**Priorités thématiques :** Tabac

**Prestations subventionnées sous l'angle PSP :** Pilotage et coordination du Programme cantonal de prévention de tabagisme, Prestations d'aide à l'arrêt, Information, Sensibilisation, Centre de compétences et de documentation / communication, Empêcher le début de la consommation, Restriction de la publicité et du parrainage

##### Croix-Rouge fribourgeoise

**Priorités thématiques :** alimentation, mouvement, santé mentale

**Prestations subventionnées sous l'angle PSP :** Interventions de sensibilisation et éducation sur des thèmes de santé ; Alimentation et mouvement des seniors ; Séance publique d'échange et d'information ; Plateforme internet BAME ; Intervention de sensibilisation et éducation sur des thèmes de santé – Carambole ; Intervention de sensibilisation et d'éducation sur des thèmes de santé – Couleur Jardin



## Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien » et « promotion de la santé mentale »

### Objectifs

Objectif 1 - L'espace public favorise la santé physique et mentale des enfants, des jeunes et des senior-e-s.  
L'Etat de Fribourg promeut activement la santé physique et mentale de la population en soutenant la mise en œuvre de mesures intersectorielles et en travaillant de manière conjointe dans différentes politiques publiques.

Objectif 2 - Les environnements préscolaire, scolaire, extrascolaire ainsi que les offres et les infrastructures pour les senior-e-s sont propices à la promotion d'une alimentation équilibrée, d'une activité physique régulière et à la santé mentale.  
Les actions menées dans les différents milieux où vivent et évoluent les publics-cibles favorisent le renforcement des ressources psychiques, l'alimentation équilibrée et le mouvement.

Objectif 3 - Les enfants, les jeunes, les senior-e-s et les personnes qui les entourent (parents, proches, professionnel-le-s) ont facilement accès à des offres qui répondent à leurs besoins, renforcent et visibilisent leurs ressources constitutives et leurs compétences personnelles.  
Les offres favorisant la santé physique et mentale sont promues et sont facilement accessibles, elles soutiennent l'adoption de comportements favorables à la santé ; les personnes en situation de vulnérabilité (situations de transition, migration, violence, séparation, deuil, fragilité, isolement, ...) sont orientées lors de situations difficiles.

Objectif 4 - Les conditions-cadres organisationnelles et politiques dans le canton, les communes, ainsi que les milieux où vivent et évoluent les publics-cibles favorisent une alimentation équilibrée, une activité physique régulière auprès des enfants, jeunes et senior-e-s et renforcent leurs ressources constitutives et leur intégration sociale.  
Les communes du canton de Fribourg connaissent les différentes offres disponibles pour la mise en place des mesures de promotion de la santé physique et mentale et savent où s'adresser pour les développer.  
Les responsables des politiques publiques fribourgeoises identifient dans leurs mesures des liens avec la promotion de la santé physique et mentale. Ils et elles se coordonnent et collaborent pour promouvoir la santé dans le canton de Fribourg.

Objectif 5 - Les enfants, les jeunes, les senior-e-s et les personnes qui les entourent (parents, proches, professionnel-le-s) sont sensibilisés à l'importance de la santé physique et mentale.  
La population du canton de Fribourg connaît des moyens pour prendre soin de sa santé physique et mentale et sait où s'informer.

### Publics cibles prioritaires

Les enfants, les jeunes de 0 à 20 ans, les seniors de 65 ans et plus et les personnes qui les entourent (parents, proches, professionnel-le-s)

57 mesures menées en collaboration avec les institutions de promotion de la santé et prévention et les partenaires fribourgeois



## Plan cantonal action alcool

### Publics cibles prioritaires

Adolescents, jeunes adultes, personnel de vente, personnes âgées de 50 ans et plus, professionnel-le-s des domaines socio-éducatifs, sportifs, social, santé, employeurs et employées, parents, proches, partenaires, population

18 mesures menées en collaboration avec les institutions de promotion de la santé et prévention et les partenaires fribourgeois

### Objectifs

La proportion d'adolescent-e-s et de jeunes adultes qui s'adonne aux ivresses ponctuelles diminue.

La proportion d'adolescent-e-s de moins de 16 ans qui se procurent des boissons alcooliques fermentées et de moins de 18 ans qui se procurent des boissons distillées en les achetant eux-mêmes (dans les kiosques, supermarchés, et lors de manifestations publiques) diminue.

La proportion de personnes âgées de 50 ans et plus ayant une consommation chronique d'alcool diminue.

L'accès aux offres de prise en charge est optimisé.  
L'accès aux offres existantes en matière de prévention dans le canton de Fribourg est optimisé.

Les partenaires concernés par le domaine de l'alcool (prévention, traitement, réduction des risques, répression et régulation du marché) mettent en œuvre le PCAA en coordonnant leurs actions de manière à veiller à utiliser efficacement les ressources disponibles et à exploiter les synergies.

La population, les milieux politiques et les représentants et représentantes des établissements publics, des manifestations temporaires et des commerces du canton de Fribourg connaissent les effets négatifs de la consommation problématique d'alcool et de la dépendance sur la santé, la vie professionnelle et la qualité de vie des personnes concernées.



## Programme cantonal de prévention du tabagisme

### Publics cibles prioritaires

Les habitants et habitantes du canton de Fribourg fumeurs et non fumeurs  
Les jeunes  
Les fumeurs/fumeuses  
Les entreprises  
Les multiplicateurs et multiplicatrices

Près de 25 mesures mises en œuvre par le CIPRET Fribourg en collaboration avec les partenaires fribourgeois

### Objectifs

Améliorer les connaissances liées aux méfaits du tabac dans la population fribourgeoise.

Réduire le nombre de fumeurs et fumeuses dans la population fribourgeoise, notamment chez les jeunes.

Améliorer les conditions cadres favorables à une vie sans tabac et à une réduction de l'exposition à la fumée passive.

Développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie MNT.

### Dimensions visées

Empêcher le début de la consommation de tabac  
Encourager à cesser la consommation de tabac  
Protéger contre le tabagisme passif

### Priorités

**La structure** : Organisation, conduite et culture de l'établissement / Organisation cantonale de santé à l'école / Aides et ressources (Etablissements scolaires, médecine scolaire)

**Le contexte** : Climat de classe et d'établissement / Environnement professionnel de l'enseignant / Information de base / prévention primaire

**Interface** : Qualité de l'enseignement

## Concept santé à l'école DICS-DSAS

### Objectifs

Le bon état de santé de la majorité des élèves (primaires et secondaires) reste stable, voire tend à s'améliorer.

L'état de santé de la minorité des jeunes qui cumulent les problèmes s'est amélioré et ceux-ci vivent mieux leur scolarité.

Le bien-être professionnel des enseignants s'est amélioré.

Les établissements scolaires du canton ont mis en place une structure, un plan, des moyens pour piloter la santé à l'école.

Un dispositif commun DICS-DSAS pour le pilotage (y.c. l'évaluation) de la santé à l'école, à laquelle les partenaires (communes, parents, associations, etc.) peuvent être associés, est mis en place et est fonctionnel.



---

## 2 La démarche intersectorielle au cœur de l'axe 1

---

### 2.1 L'angle d'approche

L'axe 1 « Renforcement de la démarche intersectorielle » se centre sur la gouvernance des politiques publiques. Pour offrir des conditions propices à une démarche intersectorielle de la promotion de la santé et la prévention, il convient de prêter une attention particulière à la collaboration entre les différentes Directions et Services de l'Etat, qui sont responsables de politiques publiques ayant un impact important sur la santé de la population du canton de Fribourg. Les différentes Directions et Services de l'Etat facilitent ainsi, dans la mesure du possible, des conditions adéquates pour la mise en place d'une telle démarche intersectorielle.

### 2.2 Les objectifs d'outcome

L'axe 1 retient **trois objectifs d'outcome** qui donnent une place centrale à l'approche intersectorielle de la promotion santé et aux aspects de gouvernance.

**Objectif d'outcome 1** : Les Directions de l'Etat sont impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie de promotion de la santé et de prévention. Le travail et les responsabilités de mise en œuvre sont clairement réparties, dans le respect des compétences de chacune d'elles. Les échanges d'informations sont réguliers.

**Objectif d'outcome 2** : Les Directions de l'Etat et leurs partenaires intègrent la question de la création d'environnements favorables à la santé dans l'élaboration de leurs stratégies respectives.

**Objectif d'outcome 3** : Les comportements favorables à la santé sont favorisés par les différentes politiques publiques de l'Etat.

Ces objectifs ont été définis dans le cadre de rencontres avec les Directions de l'Etat ainsi que la Chancellerie et validés par les membres de la CCPSP. Ils serviront de base au monitoring et au suivi de l'axe 1.

L'axe 1 s'inscrit en renforcement des programmes cantonaux thématiques alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac et des mandats de prestations conclus avec les institutions de promotion de la santé et prévention. En ce sens que les actions prévues doivent permettre de soutenir l'instauration d'une démarche intersectorielle (coordination, collaborations, partages de responsabilité) et d'impliquer les différentes Directions de l'Etat de Fribourg.

### 2.3 Qu'entend-t-on par démarche intersectorielle ?

La démarche intersectorielle est au centre de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) et de l'axe 1. Mais qu'entend-t-on par « démarche intersectorielle » ?

La démarche intersectorielle « désigne une stratégie visant à régler les problèmes liés au découpage sectoriel des activités étatiques en intégrant les actions ou non-actions de l'ensemble des acteurs qui ont une influence sur les mêmes problématiques »<sup>4</sup>.

La démarche intersectorielle est définie dans la Stratégie de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) au travers de **quatre dimensions**:

- > **le leadership**: gouvernance portée par les plus hauts niveaux de responsabilité
- > **la coordination et la coopération**: mise en place de processus collaboratifs de prise de décision et d'actions
- > **la responsabilité**: partage de responsabilité et mise en place de procédures permettant le suivi des rôles et tâches de chacun des partenaires

---

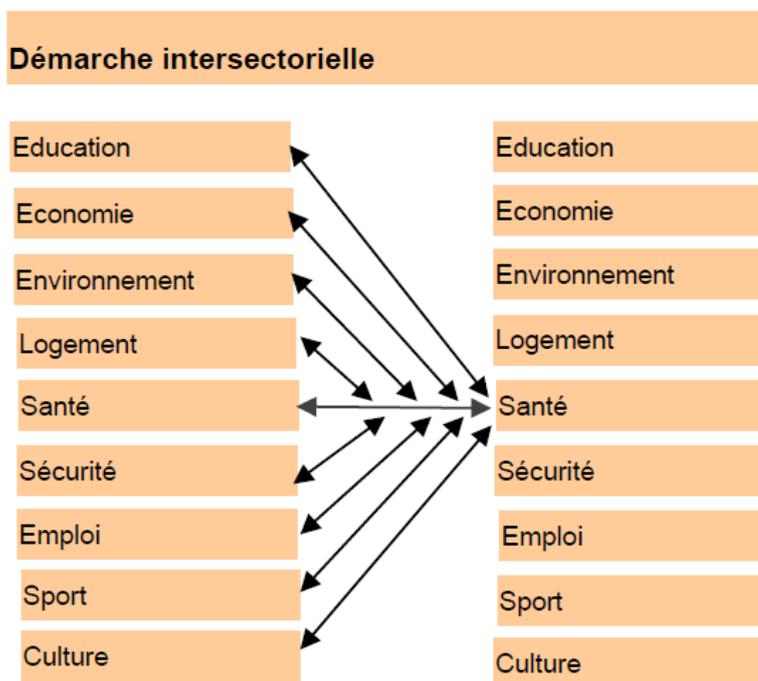
<sup>4</sup> Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030), p. 16.

> **les changements culturels:** communication transparente et complète, partage de connaissances

« En termes de politique de santé publique, il importe d’agir sur les déterminants de la santé par l’intervention coordonnée de plusieurs acteurs tant de la sphère publique que privée et se trouvant à tous les niveaux décisionnels. Le secteur de la promotion de la santé et de la prévention joue un rôle de coordinateur et doit utiliser ses atouts pour guider, orienter et négocier »<sup>5</sup>.

#### Clés de réussite de l’approche intersectorielle

-  Une philosophie de projet explicite et partagée
-  Une répartition claire du travail précisément rédigée et allant dans le sens d’une complémentarité entre les différents acteurs
-  Des rencontres régulières afin de réfléchir collectivement aux orientations à donner au projet
-  Le respect mutuel des sphères de compétences individuelles
-  La mise en évidence des intérêts communs mais également des limites des attributions de chacun
-  Une évaluation permanente des processus de décisions et d’actions



<sup>5</sup> Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030), p.16.

### 3 Mesures

Afin d’engager une réflexion sur les mesures intersectorielles à valoriser /renforcer /créer, la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention a organisé des rencontres avec chaque Direction de l’Etat. Ces rencontres ont permis la création d’une boîte à idées de 37 mesures<sup>6</sup> ayant un impact important sur la santé de la population résidant dans le canton de Fribourg. Les mesures identifiées sont de nature différente : des mesures existantes à valoriser ; des mesures existantes à renforcer ; des nouvelles mesures transversales.

Sur la base de cet état des lieux et des objectifs d’outcome définis, chaque Direction a été amenée à identifier :

- > Les mesures transversales à mettre en œuvre pour soutenir la création de conditions-cadres favorables à une démarche intersectorielle en matière de promotion de la santé et de prévention
- > Une mesure de sa Direction ayant un impact important sur la santé et pouvant, au travers de cet axe stratégique, bénéficier d’un appui intersectoriel.

L’axe stratégique 1 comporte ainsi :

- > Trois mesures transversales de soutien à la démarche intersectorielle
- > Sept mesures sélectionnées par les Directions

Les **trois mesures transversales**, qui doivent participer à créer les conditions-cadre propices à une démarche intersectorielle, sont mises en œuvre par la DSAS, via le Service de la santé publique, avec l’étroite collaboration de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention. Des groupes de travail de la Commission seront constitués pour participer à la concrétisation et la mise en œuvre de ces mesures.

Les sept mesures sélectionnées par les Directions sont, pour la plupart, des mesures déjà en cours, et menées en étroite collaboration avec la DSAS. Dans le cadre de l’axe 1, ces mesures doivent permettre « d’expérimenter » la démarche intersectorielle et, par ce biais, de participer à la création d’un langage commun et à l’instauration d’une culture de collaboration. Elles feront office de « laboratoire » pour retirer des bonnes pratiques en matière d’approche intersectorielle.

Mesures à mettre en œuvre pour renforcer la démarche intersectorielle		
Mesures transversales	Monitoring	Définir des objectifs d’impact mesurable de la stratégie de promotion de la santé de prévention
	Veille stratégique	Identifier les projets (stratégies, programmes, plan d’actions, concepts) à venir ayant un impact sur la santé et identifier les liens possibles avec la stratégie PSP
	Sensibilisation des cadres au travers de rencontres Dialogue	Sensibiliser les cadres de l’Etat de Fribourg aux aspects de promotion de la santé et de prévention et à la démarche intersectorielle. Développer des outils communs permettant de sensibiliser les cadres aux enjeux de santé publique.
Mesures existantes au sein des Directions		
DIAF	Alimentation et santé	Restauration collective publique – mise en œuvre de la modification de la LAgri
DSJ	Prévention et police cantonale	Renforcer les compétences des professionnel-le-s de la Police cantonale en matière de prévention psychosociale des situations à risques et d’orientation des situations problématiques vers le réseau d’aide du canton de Fribourg
DFIN	Travail et santé	Intégrer les aspects de promotion de la santé dans la Politique RH de l’Etat-employeur.
DAEC	Développement durable et santé	Collaborer à la mise en œuvre de la stratégie développement durable
DEE	Formation et santé	Intégrer les thématiques de promotion de la santé et de prévention dans la formation des apprenti-e-s et étudiant-e-s et dans la formation continue des enseignant-e-s des centres de formation professionnelle
DICS	Promotion de la santé et scolarité obligatoire	Assurer la mise en œuvre du concept santé à l’école ainsi que son renouvellement.
DSAS	Commune et santé	Assurer la mise en œuvre du label Commune en santé

<sup>6</sup> Document de travail (disponible sur demande auprès du Service de la santé publique)

### 3.1 Description des mesures

#### Mesure 1 (Mesure transversale) Monitoring

**Objectif :** Définir des objectifs d'impact mesurables de la Stratégie de promotion de la santé de prévention (Perspectives 2030)

**Situation de départ :** la Stratégie de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) comprend actuellement un objectif d'impact très général. Cet objectif doit être décliné en objectifs mesurables.

**Description :** Par cette mesure, il s'agira d'identifier les objectifs d'impacts en matière de santé en lien avec la Stratégie de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). Ces objectifs d'impacts pourront rejoindre les différentes politiques publiques concernées par l'axe 1. Le SSP assure ce monitoring au moyen des enquêtes suisses sur la santé et des enquêtes menées auprès des élèves (enquête HBSC). Le SSP assure une restitution des chiffres disponibles à la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention et favorise une réflexion commune en la matière.

**Publics cibles :** Directions de l'Etat et politiques publiques

**Leadership :** DSAS / SSP avec l'appui de la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention

**Coordination, collaborations :** Les institutions de promotion de la santé et prévention, les partenaires institutionnels actifs dans les différentes politiques publiques

**Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention**

Les objectifs d'impacts doivent s'inscrire en complément des objectifs déjà définis dans les programmes cantonaux thématiques.

#### Mesure 2 (mesure transversale) Veille stratégique santé au sein des Directions de l'Etat

**Objectif :** Identifier les projets (stratégies, programmes, plan d'actions, concepts) en cours ou à venir ayant un impact sur la santé et identifier les liens possibles avec la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030)

**Situation de départ :** L'importance de favoriser les liens entre les différents projets existants a été identifiée comme une priorité dans le cadre des travaux d'élaboration de la Stratégie de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). A cet effet, une veille stratégique doit permettre d'identifier les projets à venir menés par les différentes Directions de l'Etat pouvant avoir un impact important pour la santé. Ces projets pourront ainsi faire l'objet de présentations / discussions dans le cadre de la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention

**Publics cibles :** Directions de l'Etat

**Leadership :** DSAS / SSP avec l'appui de la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention

**Coordination, collaborations :** Les institutions de promotion de la santé et prévention ; les partenaires institutionnels actifs dans les différentes politiques publiques, les milieux politiques

**Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention**

Les programmes cantonaux thématiques font partie des projets à inscrire dans la veille stratégique

Mesure 3 (mesure transversale)  
Sensibilisation des cadres au travers de rencontres Dialogue

**Objectifs :** Sensibiliser les cadres de l'Etat de Fribourg aux aspects de promotion de la santé et de prévention et à la démarche intersectorielle ; Permettre aux cadres de l'Etat de Fribourg de mieux connaître les enjeux de la promotion de la santé et de prévention ; Créer des conditions-cadres favorables à l'échange, à l'identification des intérêts et objectifs communs ; Développer des outils communs permettant de sensibiliser les cadres aux enjeux de santé publique.

**Situation de départ :** Lors des travaux en lien avec la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030), les différentes Directions de l'Etat consultées ont relevé l'importance de renforcer les compétences des cadres en matière de promotion de la santé et de prévention. En 2016 et 2018, deux rencontres Dialogue ont été organisées. Ces rencontres ont permis d'identifier les interfaces entre différentes politiques publiques et la promotion de la santé et de réfléchir ensemble aux conditions-cadres nécessaires à la mise en place d'une démarche intersectorielle. La nécessité de renouveler ces rencontres Dialogue a été soulignée, tout comme la nécessité de développer des outils communs permettant de soutenir la démarche intersectorielle et de sensibiliser les cadres aux enjeux de santé publique.

**Publics cibles :** Les cadres de l'Etat de Fribourg ; les membres et invité-e-s de la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention, les institutions de promotion de la santé et de prévention mandatées

**Leadership :** DSAS / SSP avec l'appui de la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention

**Coordination, collaborations :** Les institutions de promotion de la santé et prévention ; les partenaires institutionnels actifs dans les différentes politiques publiques

**Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention :**

Les programmes cantonaux thématiques proposent des formations, des journées de réseaux, des petits déjeuners de promotion de la santé et autres actions de sensibilisation en lien avec les priorités thématiques (alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac). Des synergies seront assurées avec les mesures de l'axe 1.

Mesure 4 (DIAF)  
Alimentation et santé (Restauration collective)

### Objectif

L'Etat se positionne comme modèle pour la mise en œuvre de projets de restauration collective

### Situation de départ

Le Grand Conseil a adopté la modification de la loi sur l'Agriculture qui donnait suite à la motion Romain Castella / Ruedi Schläfli 2014-GC-31 en février 2018. L'Art. 3 al. 1 let. g,h,i (nouveau) stipule que l'Etat prend notamment les mesures aptes à

- g) promouvoir et favoriser une offre de produits durables et de proximité;
- h) favoriser une alimentation de qualité, variée et équilibrée;
- i) donner la priorité aux produits durables et de proximité dans l'offre de la restauration collective publique.

### Description

En tenant compte des mesures entreprises à ce jour et des moyens limités, la DIAF propose de concentrer les efforts et les moyens sur trois axes prioritaires :

- > 1er axe : Mise en place d'un projet qui s'inspire de la démarche valaisanne « cuisinons notre région » par Terroir Fribourg.
- > 2e axe : Appels d'offres pour des cuisines en gestion concédée.
- > 3e axe : Formation des chefs de cuisine.

### Publics cibles

- > 1er axe : Restaurants collectifs publics et fournisseurs.
- > 2e axe : Cuisines en gestion concédée
- > 3e axe : Chefs de cuisine.

### Synergies

- > Stratégie Développement durable
- > Fourchette Verte, Ama Terra, outil Beelong

### Leadership

DIAF (SAgri)

### Partage des responsabilités

- 1er axe : Terroir Fribourg, DIAF, DAEC
- 2e axe : DAEC, DIAF, DSAS
- 3e axe : GastroFribourg, DIAF (IAG), DSAS

### Coordination, collaborations

Rencontres annuelles entre les acteurs concernés

### Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention

Cette mesure s'inscrit en renforcement du programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien ». Les objectifs du programme en lien avec l'alimentation équilibrée sont intégrés à la présente mesure. Des liens sont assurés au niveau de la conception et la mise en œuvre.

## Mesure 5 (DSJ) Prévention au sein de la police cantonale

### Objectif

Renforcer les compétences et les appuis externes des professionnel-le-s de la Police cantonale en matière d'identification, de prévention des situations à risques et d'orientation des cas problématiques vers le réseau d'aide du canton de Fribourg de manière ciblée. Au travers de ce renforcement de compétences et du développement du réseau existant, il s'agit de compléter les méthodes et les connaissances des policières et policiers au profit d'une prise en charge plus professionnelle, plus efficace et encore plus adaptée au profit à la fois des personnes placées sous responsabilité de la police ainsi qu'au personnel propre (soit toute personne de sa prise en charge jusqu'à sa libération/son transfert).

### Situation de départ

Les professionnel-le-s de la Police cantonale ont, sous leur responsabilité, des personnes qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité très variées (troubles de santé mentale, démence, consommation de substance psychoactives). Ils sont confrontés à des personnes qui, au moment de leur prise en charge (interpellation / arrestation), vivent des situations de stress, pouvant mener à des souffrances psychiques, des malaises ou de la violence.

A l'heure actuelle, les professionnel-le-s de la Police cantonale ressentent, dans certaines situations, quelques lacunes ou quelques craintes à aborder professionnellement ces problématiques.

### Description

Afin de pouvoir garantir un niveau de prise en charge de qualité, il est nécessaire de renforcer les compétences des professionnel-le-s de la Police cantonale et les appuis externes dont ils pourraient bénéficier, en matière de prévention et de prise en charge, pour qu'ils puissent agir de manière simple et pragmatique : Disposer d'un appui professionnel pour mieux identifier les situations à risque et les cas problématiques : apporter des réponses ciblées en fonction de la situation rencontrée ; Clarifier les processus et renforcer le travail en réseau : disposer d'un réseau de partenaires identifiés auquel s'adresser en cas de question urgente et vers lequel orienter la personne concernée ;

### Publics cibles

Professionnel-le-s de la Police cantonale

### Synergies

Diverses politiques cantonales (notamment en lien avec la prévention des risques psychosociaux, la prévention de la consommation d'alcool, la prévention de la violence)

### Leadership : DSJ

### Partage des responsabilités : DSJ-DSAS

### Coordination, collaborations

- > La Police cantonale et la Service de la santé publique vont constituer un groupe de travail chargé de mettre en place la mesure.
- > Les Services de la DSAS concernés par la problématique (SSP, SMC, SEJ, BEF) ainsi que les différents partenaires seront invités à prendre part à ce groupe de travail.

### Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention

Cette mesure s'inscrit en lien avec le programme de promotion de la santé mentale et notamment l'objectif suivant : Les professionnel-le-s des domaines politique, économie, sécurité, éducation, santé, social et culture partagent leurs **connaissances** et renforcent leur **collaboration et la coordination** pour promouvoir la santé mentale de la population du canton de Fribourg. Une coordination sera assurée avec les programmes cantonaux thématiques.

## Mesure 6 (DFIN) Travail et santé

**Objectif :** Intégrer les aspects de promotion de la santé dans la future politique RH de l'Etat-employeur

**Situation de départ :** Dans le cadre du programme gouvernemental 2017-2021, le Conseil d'Etat a fait de la politique du personnel l'une de ses priorités. Pour ce projet, il a décidé de procéder en deux temps : une première phase préparatoire tout d'abord, pour laquelle un groupe de réflexion a été mis sur pied. La tâche du Groupe de réflexion était de proposer au Conseil d'Etat le cadre adéquat pour développer sa politique en matière de ressources humaines ainsi que son champ d'application. La planification du projet dans son entier a été fixée en fonction d'une échéance particulière : la fin de la législature actuelle au 31 décembre 2021. La deuxième phase a été plus intensive et plus longue puisqu'il s'est agi de co-construire la politique du personnel. Elle a pris fin en février 2020 par l'adoption du plan d'action par le Conseil d'Etat, la vision et la stratégie ayant préalablement été validées en septembre 2019. Durant cette phase, les travaux de révision LPers/RPers nécessaires ont débuté en parallèle. Ils se poursuivront par la procédure ordinaire de consultation et la procédure parlementaire. Les premiers travaux de mise en œuvre des actions de la politique RH ont débutés courant 2020 déjà par le biais d'actions flash.

**Description :** Le thème de la promotion de la santé est pris en considération dans l'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » de la stratégie RH adoptée par l'Etat employeur. Les actions suivantes ont été retenues sous cet axe :

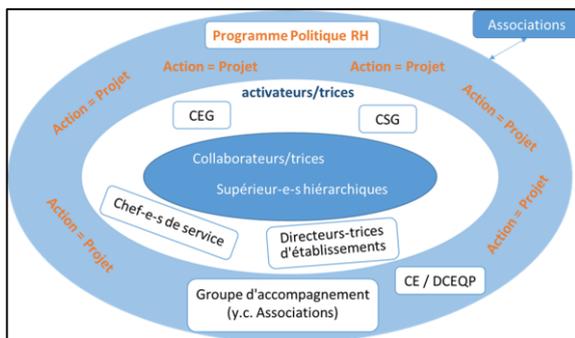
1. Elaborer un concept de promotion de la santé
2. Mettre en place des espaces de ressourcement sous forme de projets pilotes (action flash)
3. Favoriser l'ergonomie des places de travail (action flash)
4. Réaliser de nouvelles formations en lien avec le concept santé, notamment sous forme de mini-vidéos
5. Elaborer un concept de maintien en emploi
6. Réviser l'ordonnance sur la garantie de la rémunération en cas de maladie et d'accident du personnel de l'Etat

**Publics cibles :** Personnel de l'Etat de Fribourg

**Synergies :** Diverses politiques cantonales

**Leadership :** DFIN/SPO

**Partage des responsabilités :** Une organisation de programme a été mise sur pied pour réaliser la mise en œuvre de la Politique RH. Il a été tenu compte de tous les acteurs-clés concernés à différent titre et avec des rôles précis.



**Coordination, collaborations :** Une démarche participative et ascendante a permis à l'ensemble des acteurs de prendre part aux travaux d'élaboration du projet.

**Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention**

Cette mesure s'inscrit en lien avec les programmes cantonaux thématique (alimentation, mouvement, alcool, tabac et santé mentale)

## Mesure 7 (DAEC) Développement durable et santé

### Objectif

Assurer une coordination et une collaboration optimales entre la stratégie de développement durable et la stratégie de Promotion de la santé et prévention ; casser la logique du travail en silos et renforcer mutuellement les deux stratégies

### Situation de départ

Le canton de Fribourg a élaboré une première Stratégie de développement durable en 2011. La seconde Stratégie couvre la période allant de 2021 à 2031. Elle se base sur l'Agenda 2030 de développement durable, adopté en 2015 par 193 pays de l'ONU et devenu le cadre de référence international pour les efforts conjoints dans ce domaine. L'Agenda 2030 s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs portent sur des thèmes liés à l'état de la planète, aux personnes et à la prospérité, tels que la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'accès à un travail décent, la préservation de la biodiversité, une activité économique saine, etc. La santé y est représentée par l'ODD3 (« Bonne santé et bien-être »). L'Agenda 2030 permet de structurer la réflexion autour d'un nombre restreint d'objectifs rassembleurs et d'inscrire des initiatives locales dans un effort mondial.

Similairement à la santé, le développement durable est une thématique transversale ; les réflexions et les efforts doivent s'inscrire de manière coordonnée dans un cadre cohérent, celui des 17 ODD. La nouvelle stratégie de développement durable de l'Etat se veut un renforcement et une mise en cohérence des actions de l'Etat en faveur du développement durable. Par ailleurs, elle vise également une meilleure visibilité de l'engagement de l'Etat dans ce domaine.

La mesure proposée a été choisie car la thématique de la santé est étroitement liée au développement durable, preuve en est l'ODD 3.

### Description

Collaborer à la mise en œuvre des mesures prévues ; participer au réseau des répondant-e-s du développement durable.

**Publics cibles :** La population en général

**Synergies :** La stratégie DD est une stratégie inter- et multisectorielle, qui s'inscrit en cohérence et en renforcement de différentes politiques publiques.

**Leadership :** DAEC

### Partage des responsabilités

DSAS (plusieurs, voire tous les services)

Délégué-e-s et collaborateurs/collaboratrices chargé-e-s de diverses politiques publiques s'inscrivant dans l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être » ;

### Coordination, collaborations

Un COPIL Développement durable-Climat intersectoriel assure la conduite de l'élaboration, des mesures de performance et des révisions de la stratégie. Un réseau de répondant-e-s pour le développement durable devrait assurer le suivi opérationnel de la stratégie.

La DSAS est représentées dans le COPIL

### Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention

Cette mesure s'inscrit en renforcement de tous les programmes cantonaux thématiques (alcool, tabac, alimentation, mouvement et santé mentale). Des liens sont assurés en continu entre les programmes et la mesure tant dans le cadre des travaux d'élaboration que de mise en œuvre. La stratégie DD mentionne à cet effet les différentes synergies existantes et les renforcements prévus.

## Mesure 8 (DEE) Formation et santé

**Objectif :** Renforcer la promotion de la santé et la prévention auprès des apprenti-e-s et étudiant-e-s ainsi que des autres personnes en formation dans le canton

**Situation de départ :** Afin d'ancrer la protection de la santé et sécurité et la prévention dans les lieux d'apprentissages, un renforcement des mesures liées à la santé est requis. La modification de mesures législatives (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5) concernant les travaux dangereux pour la santé et la sécurité des jeunes travailleurs et notamment des apprenti-e-s est une étape importante pour la santé des jeunes en formation. De nouvelles mesures sont à déployer pour assurer la prévention et la promotion de la santé au-delà de la scolarité obligatoire afin de favoriser la capacité des jeunes à se maintenir en santé. De plus, les prestataires de la formation professionnelle initiale doivent être prêts à assurer, dans un cadre de proximité, ces mesures de prévention et ce en continuité avec ce qui a été proposé durant les années de scolarité obligatoire.

**Description :** Le rappel du cadre législatif pour les apprenti-e-s et autres personnes en formation, la connaissance du concept de santé à l'école ainsi que les actions développées par les médiatrices et médiateurs nous permettront de définir les actions spécifiques à mettre en œuvre en matière de promotion et prévention. En complément à cette mesure, la prise en compte des besoins en santé des étudiant-e-s sera aussi développée.

**Publics cibles :** Les apprenti-e-s, les formateurs et formatrices en entreprise de la formation professionnelle et, in extenso les étudiant-e-s du canton.

**Synergies :** Cette mesure poursuit les intentions et actions spécifiques développées par la DICS dans son Concept de santé à l'école. Il s'agit de développer un complément cohérent avec ce qui a été proposé en scolarité obligatoire.

**Leadership :** Principalement la DEE avec le répondant de la Conférence des directeurs-trices des écoles professionnelles (CD-CFP) pour les questions de médiation et promotion de la santé pour les centres de formation professionnelle (CFP), ainsi que les Hautes écoles.

**Partage des responsabilités :** L'action concertée pour cette mesure provient de plusieurs acteurs. D'une part le service de l'inspection au travail qui fera un suivi dans les inspections, en mettant en avant le volet santé de l'OLT 5. L'action sera principalement le suivi de ces actions.

D'autre part, au niveau du Service de la formation professionnelle (SFP), la CD-CFP et les personnes impliquées pour le volet santé entameront la révision du mandat et cahier des charges des médiateurs et médiatrices, ceci afin d'actualiser la réponse aux besoins des apprenti-e-s et personnes en formation. Ce travail pourra faire émerger d'éventuels besoins en formation de ces personnes et d'autres enseignant-e-s mobilisables pour les questions de (promotion de la) santé. Concernant les formateur et formatrices en entreprise, il conviendra d'impliquer le SFP et, au besoin, les commissions d'apprentissage.

Et finalement la HEdS-FR a investigué les besoins en santé des étudiant-e-s de différents milieux de formation (professionnelle et hautes écoles) et développé une consultation « clinico-pédagogique » pour répondre aux besoins de santé de cette population, et ce en impliquant notamment les étudiant-e-s en santé (soins infirmiers, ostéopathie) de la Haute école et du master en médecine familiale de l'UniFR. La consultation « CoSaMo » (Consultation Santé Mozaik) assure une réponse de première ligne pour des problèmes et préoccupations de santé ainsi que des actions de prévention et promotion destinés à tous les étudiant-e-s et apprenti-e-s du canton.

**Coordination, collaborations :** Bureau santé à l'école DICS-DSAS, Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)

### **Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention**

Cette mesure s'inscrit en cohérence avec le concept santé à l'école. Des liens seront également tissés pour la mise en œuvre avec les différents programmes cantonaux thématiques, en fonction des axes prioritaires définis pour la mise en œuvre.

## Mesure 9 (DICS) Promotion de la santé et scolarité obligatoire

### Objectif

Assurer la mise en œuvre du concept santé à l'école ainsi que son renouvellement.

### Situation de départ

La mise en œuvre du Concept de santé à l'école est une mesure intersectorielle en vigueur depuis 2013. Le concept de santé à l'école fixe un cadre de référence en matière de promotion de la santé et de prévention à l'école, en mettant l'accent sur les mesures structurelles permettant de mener à bien les objectifs stratégiques élaborés sur la base des besoins de santé des élèves et enseignant-e-s du canton. Il a été développé avec le souci d'agir de manière durable sur le système et les interdépendances (qualité de l'école - santé des individus) ; de faire mieux et pas moins ; de promouvoir une approche plus systématique des messages et des actions de promotion de la santé et de prévention à l'école ; de piloter la santé à l'école avec ce qui existe.

Concrètement, il s'agit de renforcer et d'optimiser ce qui fonctionne déjà ; de réduire les faiblesses existantes et/ou de réorienter certains secteurs et de se doter des moyens pour que les actions entreprises aient l'impact prévu.

### Description

La vision suivante représente l'état idéal auquel on aspire en matière de santé à l'école dans le canton de Fribourg : Considérée comme lieu de vie, l'Ecole, consciente des interdépendances entre santé et qualité de l'apprentissage, veille à ce que les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes qui les forment et les entourent, s'y sentent bien, s'engagent et réussissent.

Afin d'atteindre cette vision, le Concept de santé à l'école fixe les 5 buts suivants :

- > Le bon état de santé de la majorité des élèves (primaires et secondaires) reste stable, voire tend à s'améliorer.
- > L'état de santé de la minorité des jeunes qui cumulent les problèmes s'est amélioré et ceux-ci vivent mieux leur scolarité.
- > Le bien-être professionnel des enseignant-e-s s'est amélioré.
- > Les établissements scolaires du canton ont mis en place une structure, un plan, des moyens pour piloter la santé à l'école.
- > Un dispositif commun DICS-DSAS pour le pilotage (y.c. l'évaluation) de la santé à l'école, auquel les partenaires (communes, parents, associations, etc.) peuvent être associés, est mis en place et est fonctionnel.

### Publics cibles

Elèves de la scolarité obligatoire ; Directions ; Enseignant-e-s ; Personnel travaillant dans les établissements scolaires (travailleurs sociaux, médiateurs, psychologues scolaires, concierges, restaurateurs, personnel administratif, etc.)

**Synergies :** La Stratégie de promotion de la santé et de prévention – perspectives 2030, les Plans d'études, la Loi sur la santé, la Loi scolaire et ses règlements.

**Leadership :** DICS\_DSAS

**Partage des responsabilités :** Comité de pilotage : DICS (SEnOF, DOA, SESAM) & DSAS (SSP, SMC, SEJ)

**Coordination, collaborations :** Groupe d'accompagnement : CIPRET ; Brigade des mineurs (DSJ) ; Centre fribourgeois de santé sexuelle (DSAS – SMC) ; REPER ; Centre Empreinte ; SEnOF - Cycles d'Orientation – Direction ; SEnOF – inspectorat ; SEnOF – mesures SED ; DOA – inspectorat ; Service médical de la Ville de Fribourg ; SMC (concept de médecine scolaire) ; Formation continue HEP

### Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention

Des liens étroits sont assurés entre cette mesure et le développement des programmes cantonaux thématiques. Les mesures des programmes cantonaux thématiques destinés aux milieux de l'enseignement sont développées en collaboration avec le bureau santé à l'école DICS-DSAS et validé par le comité de pilotage DICS-DSAS.

## Mesure 10 (DSAS) Commune et santé

### Objectif

Favoriser la création d'environnements favorables à santé au niveau communal

### Situation de départ

Le label « Commune en santé », initialement développé par Promotion Santé Valais, est actuellement mis en œuvre dans les cantons de Vaud, du Jura, de Thurgovie, de Genève et de Fribourg.

La promotion de la santé doit agir certes auprès des individus pour promouvoir des modes de vie sains, mais aussi agir sur les cadres de vie, les facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé. A cette fin, il est nécessaire de promouvoir des politiques publiques favorables à la santé. En Suisse, les compétences politiques se répartissent à trois niveaux, à savoir la Confédération, les cantons et les communes. Ces dernières sont celles qui connaissent le mieux la santé de leurs habitants, leurs besoins et leurs spécificités. Elles sont donc des acteurs incontournables de la promotion de la santé car elles déterminent le cadre de vie de leurs citoyens et citoyennes.

Le label « Commune en santé » permet d'inventorier les mesures ayant un impact positif sur la santé des habitants et habitantes sur un territoire communal. Il sert de base pour valoriser « ce qui se fait déjà » et constitue une porte d'entrée pour identifier des mesures complémentaires à mettre en œuvre pour agir davantage en faveur de la santé des habitants et habitantes.

### Description

La DSAS assure la mise en œuvre du label depuis 2021. Une première commune pilote a été labellisée en octobre 2021.

Au travers de la mise en place du label, les communes peuvent bénéficier de divers outils leur permettant de connaître les bonnes pratiques existantes et de bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement pour leur mise en œuvre. Le label « Commune en santé » a pour premier objectif la valorisation des initiatives communales. Il permet de mettre en évidence les actions qu'elles ont entreprises et de mieux les communiquer auprès de leurs habitants et habitantes. Pour obtenir ce label, la commune doit effectuer un inventaire des mesures existantes ou qu'elle s'engage à entreprendre dans 6 domaines différents : Politique communale, sociétés/animations, famille, école, économie/commerce et espaces publics/infrastructures. Pour les communes, la mise en place du label est gratuite. Les outils à disposition se veulent très flexibles et adaptables à la réalité de chacune.

**Publics cibles :** Les communes (public cible direct) / les habitants et habitantes (public cible indirect)

### Synergies

Les différentes politiques publiques mises en œuvre au niveau cantonal et communal

Les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et de prévention

**Leadership :** DSAS / Directions impliquées dans un comité de pilotage interdirectionnel

### Partage des responsabilités

Communes / Toutes les Direction de l'Etat. L'organe de pilotage intègre les différentes Directions / Services qui coordonnent des politiques publiques au niveau communal.

**Coordination, collaboration :** Les institutions de promotion de la santé et de prévention

### Liens avec les programmes cantonaux thématiques de promotion de la santé et prévention

Le projet « label commune en santé » est une des mesures des programmes cantonaux alimentation, mouvement et santé mentale. Le projet est également développé en lien avec le programme de prévention du tabagisme et le plan cantonal action alcool.

---

## 4 Mise en œuvre

### 4.1 Coûts

L'axe 1 a été élaboré en collaboration avec les différentes Directions de l'Etat concernées. De ce fait, les mesures sont pertinentes dans le contexte des stratégies et politiques publiques dans lesquelles elles sont implantées.

Le budget prévu pour 2022 est de 15'000.- (Budget SSP – 3636.129). Pour les années 2023-2025, un montant de 15'000.- respectivement de CHF 30'000.- sera défendu dans le cadre du prochain plan financier.

Les montants prévus serviront en priorité à mettre **en œuvre les mesures transversales**.

Les mesures des Directions correspondent principalement à des politiques publiques déjà en cours. De ce fait, les Directions concernées disposent majoritairement des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Les montants défendus dans le cadre de l'axe 1 pourraient toutefois être attribués à ces mesures si un soutien est nécessaire pour renforcer leur participation à l'atteinte des objectifs d'outcome de l'axe 1.

### 4.2 Evaluation

Une évaluation servira à apprécier la pertinence des mesures transversales mises en œuvre visant à renforcer la démarche intersectorielle. Les résultats de l'évaluation permettront de déterminer les suites de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030).

### 4.3 Organisation de projet

La DSAS, au travers du Service de la santé publique, assure la direction stratégique et opérationnelle du projet. Afin de mettre en œuvre l'axe 1 en intégrant les Directions de l'Etat dans une démarche intersectorielle, la DSAS mobilisera la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention qui assurera un rôle d'appui intersectoriel et interdirectionnel à la mise en œuvre des mesures.

La Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention aura pour tâches principales de :

- > Soutenir la mise en œuvre concrète des mesures transversales de l'axe 1
- > Favoriser les échanges d'informations nécessaires à la mise en œuvre des mesures transversales
- > Soutenir le suivi de l'évaluation de l'axe 1

#### Limites de la direction de projet :

Différentes mesures de l'axe 1 dépendent d'autres politiques publiques. Bien qu'au travers de l'axe 1, la démarche intersectorielle soit renforcée, ces mesures disposent d'une méthodologie propre de pilotage, de mise en œuvre, de suivi, et d'évaluation qui dépendent des documents stratégiques auxquels elles sont rattachées et de leur instance de pilotage.

---

## 5 Conclusion

---

L'axe 1 a été élaboré en incluant de nombreux partenaires. L'évaluation du précédent plan cantonal, les éléments liés aux prises de position de la consultation de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030), les résultats des deux rencontres Dialogue organisées en 2016 et 2018, les entretiens avec les Directions, ainsi que les travaux de la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention ont permis d'alimenter le contenu du présent document.

Une collaboration intersectorielle a ainsi été mise en place pour permettre l'élaboration de ce document. Au travers de la mise en œuvre de l'axe 1, un des objectifs soutenus est de favoriser des réflexes de collaborations intersectorielles et de permettre la création de valeurs et de langages communs, tout en respectant les champs de compétences et de décision des différents secteurs concernés.

Des actions de sensibilisation et de co-construction, par exemple des rencontres Dialogue et des travaux de la Commission cantonale de promotion de la santé et prévention, sont essentielles afin de créer les synergies nécessaires au bon fonctionnement de la collaboration intersectorielle.

---

## 6 Bibliographie

---

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986)

Dépenses de santé en Suisse par groupe de maladie.  
Carola A. Hubera, Simon Wieser, La Suisse paie un prix élevé pour les maladies non transmissibles, bulletin des médecins suisses, 2018;99(33):1054–1056

Doumont D. Sandrin-Berthon B., Comment favoriser la synergie des différents acteurs de terrain dans le cadre d'un projet santé ? UCL- RESO Unité d'Education pour la Santé, Série de dossiers documentaires, Décembre 2001, Réf : 01-14

Gagnon F. et Kouri D., Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé au Québec, Gouvernance intégrée et politiques publiques favorables à la santé : deux exemples canadiens, Québec, 2008

Office fédéral de la santé publique (OFSP) et Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles 2017-2024, Berne, 2016

Office fédéral de la santé publique, Une étude présente pour la première fois le calcul des coûts directs et indirects des principales maladies non transmissibles, in Spectra, Bulletin 27, Juin 2014, Berne, pp. 583-586.

Promotion santé suisse, Document de travail 39, Approche multisectorielle de la promotion de la santé: un guide pour la Suisse romande et le Tessin), mai 2017

Ruf .F, Promotion de la santé et approche intersectorielle : quels facteurs de succès ? Retours d'expérience sur deux projets romands. Master of Advanced Studies (MAS) en administration publique (MPA), IDHEAP, 5 octobre 2018

St-Pierre L. et Gauvi, F.-P., La gouvernance intersectorielle dans le cadre de « la santé dans toutes les politiques » un cadre conceptuel intégrateur, 2010, traduit par le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé au Québec

Wieser S, Riguzzi M, Pletscher M, Huber CA, Telsler H, Schwenkglenks M. How much does the treatment of each major disease cost? A decomposition of Swiss National Health Accounts. Eur J Health Econ. 2018.

### **Stratégies de promotion de la santé et de prévention menées dans les autres cantons, en particulier :**

Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023, Partie 1, République et canton de Genève.

Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023, Partie 2, Acteurs engagés dans la promotion de la santé et la prévention, République et canton de Genève.

### **Diverses stratégies cantonales citées :**

Stratégie de développement durable de l'État de Fribourg, Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC

Stratégie cantonale « je participe » - Perspectives 2030, Direction de la santé et des affaires sociales

Programme cantonal fribourgeois « je mange bien, je bouge bien 2018-2021, Direction de la santé et des affaires sociales et Promotion santé suisse

Programme cantonal fribourgeois de promotion de la santé mentale 2019-2021, Direction de la santé et des affaires sociales et Promotion santé suisse

Programme cantonal fribourgeois Alimentation, activité physique, santé mentale 2022-2025, Direction de la santé et des affaires sociales et Promotion santé suisse

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018-2021, Direction de la santé et des affaires sociales en collaboration avec le Fonds national de prévention du tabagisme

Programme cantonal de prévention du tabagisme 2022-2025, Direction de la santé et des affaires sociales en collaboration avec le Fonds national de prévention du tabagisme

---

Plan cantonal action alcool 2018-2021 (prolongé  
jusqu'en 2023), Direction de la santé et des affaires  
sociales

Concept interdirectionnel DICS-DSAS santé à l'école

## 7 Annexe

### 7.1 Vue d'ensemble des programmes cantonaux thématiques

Programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien » (2010-2013 / 2014-2017 / 2018-2021)		Programme cantonal santé mentale (2019-2021)	
Publics cibles	0-20 ans / 65 + ans Multiplicateurs	Publics cibles	Enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, Multiplicateurs
Mandant	DSAS	Mandant	DSAS
Direction stratégique	COFIL du programme	Direction stratégique	COFIL
Direction opérationnelle	SSP	Coordination	SSP
Financement	DSAS / Promotion santé suisse	Financement	DSAS / Promotion santé suisse
<b>Programme cantonal alimentation, mouvement et santé mentale 2022-2025</b>			
Les programmes cantonaux « Je mange bien, je bouge bien » et de promotion de la santé mentale réunis sous un seul programme dès 2022			
Vision	<p>En cohérence avec la Stratégie de promotion de la santé et de prévention (PPS), le canton de Fribourg offre un cadre de vie favorable à la promotion de la santé physique et mentale de la population, au renforcement des ressources personnelles de chacun et de chacune ainsi qu'à l'adoption de comportements bénéfiques à la santé en matière de mouvement, d'activité physique, d'alimentation équilibrée et de santé mentale.</p> <p>Le programme s'adresse aux enfants, aux jeunes, aux senior-e-s et aux personnes qui les entourent (parents, proches, professionnel-le-s). Il favorise la collaboration de l'Etat de Fribourg avec les partenaires et entre ces derniers, valorise les actions existantes, visibilise et développe ses liens avec les différentes politiques publiques fribourgeoises.</p>		
Objectifs du programme	<p><b>Objectif 1 - L'espace public favorise la santé physique et mentale des enfants, des jeunes et des senior-e-s.</b> L'Etat de Fribourg promeut activement la santé physique et mentale de la population en soutenant la mise en œuvre de mesures intersectorielles et en travaillant de manière conjointe dans différentes politiques publiques.</p> <p><b>Objectif 2 - Les environnements préscolaire, scolaire, extrascolaire ainsi que les offres et les infrastructures pour les senior-e-s sont propices à la promotion d'une alimentation équilibrée, d'une activité physique régulière et à la santé mentale.</b> Les actions menées dans les différents milieux où vivent et évoluent les publics-cibles favorisent le renforcement des ressources psychiques, l'alimentation équilibrée et le mouvement.</p> <p><b>Objectif 3 - Les enfants, les jeunes, les senior-e-s et les personnes qui les entourent (parents, proches, professionnel-le-s) ont facilement accès à des offres qui répondent à leurs besoins, renforcent et visibilisent leurs ressources constitutives et leurs compétences personnelles.</b> Les offres favorisant la santé physique et mentale sont promues et sont facilement accessibles, elles soutiennent l'adoption de comportements favorables à la santé ; les personnes en situation de vulnérabilité (situations de transition, migration, violence, séparation, deuil, fragilité, isolement, ...) sont orientées lors de situations difficiles.</p> <p><b>Objectif 4 - les conditions-cadres organisationnelles et politiques dans le canton, les communes, ainsi que les milieux où vivent et évoluent les publics-cibles favorisent une alimentation équilibrée, une activité physique régulière auprès des enfants, jeunes et senior-e-s et renforcent leurs ressources constitutives et leur intégration sociale.</b> Les communes du canton de Fribourg connaissent les différentes offres disponibles pour la mise en place des mesures de promotion de la santé physique et mentale et savent où s'adresser pour les développer. Les responsables des politiques publiques fribourgeoises identifient dans leurs mesures des liens avec la promotion de la santé physique et mentale. Ils et elles se coordonnent et collaborent pour promouvoir la santé dans le canton de Fribourg.</p> <p><b>Objectif 5 - Les enfants, les jeunes, les senior-e-s et les personnes qui les entourent (parents, proches, professionnel-le-s) sont sensibilisés à l'importance de la santé physique et mentale.</b> La population du canton de Fribourg connaît des moyens pour prendre soin de sa santé physique et mentale et sait où s'informer. Les multiplicateurs et multiplicatrices entourant les enfants, jeunes et senior-e-s disposent d'outils et développent leurs compétences au travers de formations continues sur les thématiques de l'activité physique, l'alimentation et la santé mentale.</p>		

Mesures	57 mesures soutenues et coordonnées dans le cadre du programme
Mesures auprès de groupes cibles spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pédibus (Mesure de bonnes pratiques)</li> <li>- PAPRICA Petite enfance (Mesure de bonnes pratiques)</li> <li>- Senso5 – matériel didactique (Mesure de bonnes pratiques)</li> <li>- Activités extrascolaires ouvertes</li> <li>- Sport scolaire facultatif</li> <li>- Ecoles de cirque</li> <li>- Fourchette verte – Ama terra (Mesure de bonnes pratiques)</li> <li>- Santé – Alimentation et mouvement (SAM) - espacefemmes</li> <li>- Fourchette verte senior (Mesure de bonnes pratiques)</li> <li>- Cours alimentation équilibrée</li> <li>- Aujourd'hui, je bouge</li> <li>- DomiGym – Bouger à domicile (Mesure de bonnes pratiques)</li> <li>- Passeport Découverte Activités Physiques 65+</li> <li>- Permanences sociales de rue</li> <li>- Soutien aux parents auteurs de violence</li> <li>- Santé mentale et migration</li> <li>- Promotion du bien-vivre ensemble à l'école</li> <li>- Soutien aux enfants vivant avec un parent atteint dans sa santé mentale</li> <li>- Soutien lors d'évènements critiques de l'existence (Deuil, maladie)</li> <li>- Santé mentale, migration et périnatalité (FIDE grossesse)</li> <li>- Groupe de parole pour enfants victimes en lien avec violence au sein du couple parental</li> <li>- Soutien aux familles en situation de séparation</li> <li>- Système de veille pour les seniors fragilisés</li> <li>- Soutien aux seniors en couple, médiation familiale et résolution de conflit intergénérationnel</li> <li>- Formation des moniteurs et monitrices, intervenants et intervenantes, bénévoles de Pro Senectute aux aspects de santé mentale</li> <li>- Service de relève</li> <li>- Couple, retraite et violence au sein du couple</li> <li>- Soutien aux proches aidants</li> <li>- Programme FRC "Bien manger à petit prix"</li> <li>- Promotion de l'activité physique pour toutes et tous - FriActiv</li> <li>- Education familiale et Co-éducation</li> <li>- Fleurs de chantier</li> <li>- Milieu institutionnel spécialisé - REPER</li> <li>- Prévention écrans</li> <li>- Carambole</li> <li>- Tables d'hôtes pour seniors</li> <li>- Pédibus intergénérationnel</li> <li>- Alimentation et mouvement à domicile</li> <li>- Formation Faire face au risque suicidaire</li> <li>- Toile de vie</li> <li>- Couleur Jardin</li> <li>- Formation continue des multiplicateurs et des multiplicatrices</li> </ul>
Mesures structurelles (Policy)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration collective publique – mise en œuvre de la modification de la Loi sur l'Agriculture</li> <li>- Concept de santé à l'école</li> <li>- Commune en santé</li> <li>- Plan Climat – Projets d'adaptation aux fortes chaleurs</li> <li>- Collaboration interservices, interdirectionnelles et ancrage des thématiques Alimentation, Mouvement et Santé mentale dans les structures et processus cantonaux</li> </ul>
Mesures de Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en réseau</li> </ul>
Mesures d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide "bouger, manger à l'école" - <a href="http://www.guide-ecole.ch">www.guide-ecole.ch</a></li> <li>- Les quatre saisons de l'arbre</li> <li>- Equilibre en marche (Mesure de bonnes pratiques)</li> <li>- Plateforme <a href="http://www.manger-bouger-fr.ch">www.manger-bouger-fr.ch</a></li> <li>- Santépsy</li> <li>- Formation des futur-e-s professionnel-le-s</li> <li>- Communes : Portefeuille d'actions durables - <a href="http://www.communes-durables.ch">www.communes-durables.ch</a></li> <li>- Communication - Evénement – Promotion</li> </ul>

Publics cibles	Adolescents, Adultes Multiplicateurs et multiplicatrices
Mandant	DSAS
Direction stratégique	COFIL du programme
Direction opérationnelle	SSP – CIPRET Fribourg
Financement	DSAS / Fond national de prévention du tabagisme
Vision	Le canton de Fribourg offre un cadre de vie qui favorise l'adoption de comportements favorables à la santé en matière de consommation de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques. Le PCPT favorise l'apparition de nouvelles normes sociales et législatives bénéfiques pour la santé, contribue à dénormaliser la consommation des produits nicotiniques, des cigarettes électroniques et des produits nicotiniques et suit l'apparition de nouveaux modes de consommation
Objectifs du programme (impact)	Améliorer les connaissances liées aux méfaits des produits du tabac, des cigarettes électroniques et des produits nicotiniques dans la population fribourgeoise ;  Réduire le nombre de consommateurs et consommatrices de produits du tabac, de cigarettes électroniques et de produits nicotiniques dans la population fribourgeoise, en particulier chez les jeunes ;  Améliorer les conditions-cadres favorables à une vie sans tabac, sans cigarette électronique et sans produit nicotinique et à une réduction de l'exposition à la fumée passive ;  Développer des synergies pour favoriser une approche multithématique de la prévention, conformément à la Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles (Stratégie MNT) 2017-2024 et de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention – Perspectives 2030.
Mesures	Plus de 25 mesures soutenues et coordonnées dans le cadre du programme
Mesures auprès de groupes cibles spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des multiplicateurs et multiplicatrices</li> <li>- Modules pédagogiques clé en main : moyens d'enseignements ludiques</li> <li>- Exposition itinérante « Focus tabac »</li> <li>- Atelier en classe</li> <li>- Escape Game: Mission Télomère</li> <li>- Aide à l'arrêt pour jeunes</li> <li>- Projets nationaux (applications pour téléphones mobiles, ligne stop-tabac, etc.)</li> <li>- Soutien des consommateurs de produits nicotiniques : brefs conseils ; séances stop-tabac/nicotine (entretiens d'orientation, coachings stop-tabac) ;</li> <li>- cours de groupe stop-tabac/nicotine</li> </ul>
Mesures structurelles (Policy)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre la publicité pour les produits du tabac : développement d'un argumentaire pour des adaptations légales complémentaires au niveau cantonal</li> <li>- Lutte contre la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 18 ans : Sensibilisation, formation des points de vente</li> <li>- Lutte contre la fumée passive : Accompagnement des entreprises ; Soutien aux personnes exposées à la fumée passive ; Collaboration avec l'inspection du travail pour les situations d'exposition qui concernant les lieux de travail.</li> </ul>
Mesures de Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en réseau</li> <li>- Pilotage, coordination et évaluation</li> </ul>
Mesures d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la stratégie de communication</li> <li>- Mise à disposition d'informations et de documentations</li> <li>- Réponse aux demandes d'informations de la population et des institutions fribourgeoises</li> <li>- Organisation d'ateliers bilingues</li> <li>- Mise à jour des informations, actualités et news sur le site internet - Relais des actualités tabac et des prestations de prévention aux partenaires et au public fribourgeois via des newsletters</li> <li>- Suivi de la littérature scientifique et capitalisation du savoir à l'interne Formation continue spécifique des chargé-e-s de prévention</li> </ul>

<b>Plan cantonal action alcool 2018-2021 (prolongé jusqu'en 2023)</b>	
Publics cibles	Les adolescents et adolescentes ; Les jeunes adultes ; Les personnes âgées de 50 ans et plus Les multiplicateurs et multiplicatrices des domaines socio-éducatifs et sportifs ; Les professionnel-le-s et futurs professionnel-le-s du domaine social ; Les employeurs et employeuses ; Les professionnel-le-s et futurs professionnel-le-s de la santé ; Les parents et les proches ; La population du canton de Fribourg ; Les milieux politiques fribourgeois
Mandant	DSAS
Direction stratégique	COFIL du programme
Direction opérationnelle	SSP-SMC
Financement	DSAS
Vision	La société fribourgeoise reconnaît que l'alcool est un produit susceptible d'entraîner des risques pour la santé et la qualité de vie des individus et de leur entourage et d'avoir des conséquences négatives pour la société dans son ensemble. Elle est solidaire avec les personnes qui ont une vulnérabilité particulière face à l'alcool et soutient les mesures qui visent à réduire sa consommation problématique et la dépendance
Objectifs du programme (impact)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La proportion d'adolescent-e-s et de jeunes adultes qui s'adonne aux ivresses ponctuelles diminue.</li> <li>- La proportion d'adolescent-e-s de moins de 16 ans qui se procurent des boissons alcooliques fermentées et de moins de 18 ans qui se procurent des boissons distillées en les achetant eux-mêmes (dans les kiosques, supermarchés, et lors de manifestations publiques) diminue.</li> <li>- La proportion de personnes âgées de 50 ans et plus ayant une consommation chronique d'alcool diminue.</li> <li>- L'accès aux offres de prise en charge est optimisé.</li> <li>- L'accès aux offres existantes en matière de prévention dans le canton de Fribourg est optimisé.</li> <li>- Les partenaires concernés par le domaine de l'alcool (prévention, traitement, réduction des risques, répression et régulation du marché) mettent en œuvre le PCAA en coordonnant leurs actions de manière à veiller à utiliser efficacement les ressources disponibles et à exploiter les synergies.</li> <li>- La population, les milieux politiques et les représentants et représentantes des établissements publics, des manifestations temporaires et des commerces du canton de Fribourg connaissent les effets négatifs de la consommation problématique d'alcool et de la dépendance sur la santé, la vie professionnelle et la qualité de vie des personnes concernées.</li> </ul>
Mesures	18 mesures soutenues et coordonnées dans le cadre du programme. Ces mesures s'inscrivent en renforcement des offres existantes, dont le maintien fait partie des priorités du PCAA
Mesures auprès de groupes cibles spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la couverture des mesures de prévention alcool auprès des adolescent-e-s et jeunes adultes et prévoir des mesures de prévention à l'attention des adolescent-e-s et jeunes adultes hospitalisé-e-s pour intoxication alcoolique</li> <li>- Renforcer la détection et l'intervention précoce auprès des jeunes (dispositif cantonal d'indication Addictions pour les mineurs (« article 3c LStup ») et Rond-Point)</li> <li>- Renforcer le soutien à la consommation contrôlée pour les jeunes adultes et les personnes âgées de 50 ans et plus (Alcochoix et Körkel)</li> <li>- Mettre à disposition 4 places de prise en charge résidentielle au profit des adolescent-e-s et jeunes adultes (réattribution des places adultes pour les jeunes)</li> <li>- Offres de soutien bio-psycho-social transversales aux différents groupes-cibles : favorisent le maintien à domicile, les soins et les interventions sociales dans les différents settings de la personne concernée</li> </ul>
Mesures structurelles (Policy)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bases légales réglant le marketing des boissons alcooliques: Renforcer les restrictions légales existantes, notamment interdiction au niveau cantonal des appels d'offres / promotion / octroi d'avantage (ex. happy hours) pour les boissons fermentées et distillées</li> <li>- Achats tests au niveau cantonal: renforcer le contrôle de l'application des prescriptions légales en matière de protection de la jeunesse (âge légal d'achat des boissons alcooliques)</li> <li>- Renforcer la prévention et la réduction des risques en milieux festifs: labellisation des manifestations publiques</li> <li>- Etendre la formation du personnel de vente à l'ensemble des commerces de détails</li> <li>- Renforcer la formation des professionnel-le-s de la santé à l'intervention brève</li> <li>- Renforcer la formation des employeurs et employeuses à la détection précoce</li> <li>- Informer activement les milieux politiques</li> </ul>
Mesures de Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la coordination et planification au niveau cantonal, intercantonal et national</li> <li>- Organiser des colloques/journées réseau/journées de partage sur la thématique alcool</li> <li>- Poursuivre la coordination de la prise en charge des addictions</li> <li>- Etablir un état des lieux des offres et des besoins existants autour de la problématique de la consommation d'alcool des personnes de 50 ans et plus</li> </ul>
Mesures d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser et mettre en œuvre un concept de communication commun et coordonné visant l'atteinte des objectifs du PCAA</li> <li>- Maintenir le conseil en ligne pour tous types d'addictions mis en place à travers SafeZone.ch (pour les personnes concernées et leurs proches)</li> </ul>

Concept cantonal santé à l'école 2014-2017 (prolongé jusqu'en 2022)	
Publics cibles	Elèves, Enseignant-e-s, professionnel-le-s du domaine scolaire
Mandant	DICS DSAS
Direction stratégique	COPIL santé à l'école DICS-DSAS
Direction opérationnelle	Bureau santé à l'école (SSP, SENof, Doa)
Financement	DSAS -DICS
Vision	Considérée comme lieu de vie, l'Ecole, consciente des interdépendances entre santé et qualité de l'apprentissage, veille à ce que les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes qui les forment et les entourent, s'y sentent bien, s'engagent et réussissent.
Objectifs du programme (impact)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bon état de santé de la majorité des élèves (primaires et secondaires) reste stable, voire tend à s'améliorer.</li> <li>- L'état de santé de la minorité des jeunes qui cumulent les problèmes s'est amélioré et ceux-ci vivent mieux leur scolarité.</li> <li>- Le bien-être professionnel des enseignants s'est amélioré.</li> <li>- Les établissements scolaires du canton ont mis en place une structure, un plan, des moyens pour piloter la santé à l'école.</li> <li>- Un dispositif commun DICS-DSAS pour le pilotage (y.c. l'évaluation) de la santé à l'école, à laquelle les partenaires (communes, parents, associations, etc.) peuvent être associés, est mis en place et est fonctionnel.</li> </ul>
Mesure 1	<p>Organisation, conduite et culture de l'établissement</p> <p>Mettre en évidence, renforcer ou introduire les éléments de la conduite et de la culture des établissements scolaires qui ont une influence sur la santé des élèves, du personnel enseignant et administratif et des cadres de la direction, respectivement des responsables d'établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la prise de conscience de l'importance de la conduite des établissements scolaires pour le climat d'établissement et la santé à l'école</li> <li>- Mettre à disposition des directions et des responsables des établissements scolaires les informations et les ressources pour renforcer des établissements scolaires en tant que lieux de vie en santé</li> <li>- Renforcer le travail de formation et d'éducation au sein des établissements scolaires par des processus favorisant le travail en équipe enseignante : projets d'établissements, projets d'écoles, ...</li> <li>- Promouvoir un positionnement des enseignants en tant que professionnels de la formation et de l'éducation</li> <li>- Mettre en place, soutenir et accompagner les structures permettant la participation des élèves et des parents (conseils d'élèves, conseils de parents, manifestations communes, etc.)</li> <li>- Développer des profils d'établissements scolaires</li> <li>- Promouvoir l'image des établissements scolaires auprès des parents, des autorités scolaires</li> <li>- Prendre en compte l'environnement architectural (bâtiments, mobilier scolaire, cours de récréation, préau, infrastructures sportives, ...)</li> </ul>
Mesure 2	<p>Organisation cantonale de santé à l'école</p> <p>Instituer un organe de coordination DICS (SEnOF et DOA)-DSAS (SSP et SMC)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la collaboration et assurer la cohérence entre l'instruction publique et la santé publique en matière de santé à l'école.</li> <li>- Mettre en œuvre le concept.</li> <li>- Repérer les structures existantes dans les établissements permettant la mise en œuvre d'actions de santé.</li> <li>- Activer un réseau cantonal des écoles en santé pour favoriser l'échange des compétences et des savoirs.</li> <li>- Organiser, en lien avec la médecine scolaire, la récolte de données sur l'état de santé des élèves.</li> <li>- Participer à l'agrément des intervenants dans le domaine de la santé à l'école.</li> <li>- Concevoir et planifier la récolte de données sur la santé des élèves et sur le bien-être et la santé au travail des enseignants.</li> <li>- Concevoir et planifier l'évaluation des actions entreprises.</li> <li>- Offrir des ressources aux établissements (conseils, adresses, accompagnement, formation, ...)</li> </ul>
Mesure 3	<p>Aides et ressources (interventions)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le repérage, le signalement, l'analyse des situations spécifiques, l'orientation et le suivi ainsi que la coordination entre les différents dispositifs d'aide et de soutien dans la prise en charge des élèves à besoins spécifiques</li> <li>- Accueillir et conseiller les élèves qui deviennent malades durant le temps d'école.</li> <li>- Repérer et/ou élaborer et diffuser les protocoles de conduites à adopter dans les situations spéciales : crise, urgence, premiers secours, normes de sécurité, conseils santé et organiser la formation des personnes impliquées.</li> <li>- Renforcer l'organisation de la santé à l'école (groupe santé dans les établissements scolaire).</li> <li>- Permettre l'accès aux divers acteurs de la santé à l'école, aux informations, aux ressources, aux offres de formation (via un site internet).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner des projets de classe ou d'établissements sur le thème de la santé.</li> <li>- Réorienter la médecine scolaire en vue de l'adapter aux besoins actuels et futurs de la santé à l'école.</li> </ul>
Mesure 4	<p>Climat de classe et d'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un catalogue d'outils méthodologiques favorisant un climat de classe et d'établissement positifs (y compris formateurs potentiels) à disposition des établissements scolaires et des enseignants.</li> <li>- Mettre à disposition des établissements scolaires des moyens d'analyser le climat des établissements scolaires et/ou de classe.</li> <li>- Offrir des ressources (moyens structurels, méthodologiques et/ou accompagnement) pour améliorer le climat d'établissement et/ou de classe.</li> </ul>
Mesure 5	<p>Environnement professionnel de l'enseignant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le personnel enseignant et administratif des établissements scolaires sur le bien-être et la santé au travail.</li> <li>- Intégrer dans le fonctionnement des établissements scolaires des mesures favorisant le bien-être et la santé au travail des enseignants (formations sur les sites, cours de développement personnel, supervision, intervision, analyse de pratique).</li> </ul>
Mesure 6	<p>Information de base / prévention primaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et introduire l'information de base des élèves et pour les adultes qui les forment en termes de prévention et de promotion de la santé.</li> </ul>
Mesure 7	<p>Qualité de l'enseignement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la formation initiale et continue des enseignants (primaires et secondaires) en matière de promotion de la santé et de prévention.</li> <li>- Outiller les enseignants pour conduire leurs classes, intégrer la dimension éducative (donc la santé) à leurs démarches didactiques, développer la qualité de la formation (compétences d'apprentissage des élèves, qualité de l'information et de la relation éducative).</li> </ul>

---

## Réalisation du plan d'action

Le plan d'action de promotion de la santé et de prévention a été élaboré par le Service de la santé publique, en collaboration avec la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention.

### Gestion de projet

Fabienne Plancherel, Déléguée cantonale à la promotion de la santé et la prévention, Cheffe de secteur, Service de la santé publique

Avec le soutien des collaboratrices du Secteur de promotion de la santé et prévention :

Aurélie Archimi, Collaboratrice scientifique, Service de la santé publique

Carine Vuitel, Collaboratrice scientifique, Service de la santé publique

Tanja Bauer, Collaboratrice scientifique, Service de la santé publique

Angelika Matic, Collaboratrice administrative diplômée

Christel Zufferey, Collaboratrice scientifique, Service de la santé publique